

GILETS DE SAUVETAGE GONFLABLE



En 2022, quelle vérification pour les gilets de sauvetage utilisés dans le cadre du travail ?

Un gilet de sauvetage gonflable peut être utilisé pour protéger les travailleurs du risque de noyade. Dans ce cas, il s'agit d'un EPI de 3ème catégorie soumis à vérification périodique. Quelle fréquence ? Qui peut vérifier ? Comment vérifier ?...

Utilisation dans le cadre de la plaisance VS utilisation dans le cadre du travail : la vérification des gilets de sauvetage est-elle toujours obligatoire ?

Lorsqu'il s'agit d'une utilisation dans le cadre privé (bateau, pêche, canoë ...), il n'existe pas d'obligation réglementaire de procéder à la vérification des gilets de sauvetage.

Néanmoins, les fabricants préconisent d'effectuer une vérification périodique de l'état de conservation du gilet. Par exemple, la société PLASTIMO préconise de faire procéder à une vérification tous les deux ans.

Dans le cadre d'une situation de travail, la logique est différente. En effet, l'Article R4534-136 impose l'utilisation d'un gilet de sauvetage pour tous les travaux exposant à un risque de noyade (travaux en station d'épuration, intervention dans certains ouvrages hydrauliques, intervention en bord de lac et rivières ...).

Dans ce cas, le gilet de sauvetage doit être considéré comme un Équipement de Protection individuelle (EPI). À ce titre, de nouvelles obligations apparaissent...

En tant qu'EPI, le gilet de sauvetage est-il soumis à vérification périodique obligatoire ?

Comme tout équipement de travail, les EPI doivent être maintenus en bon état.

Par ailleurs, l'arrêté du 19 mars 1993 fixe une liste d'équipements de protection individuelle qui doivent faire l'objet des vérifications générales périodiques. Les gilets de sauvetage gonflables sont concernés par cette obligation.

En effet, le bon fonctionnement des gilets de sauvetage gonflable dépend du bon déclenchement du percuteur, de l'état de la cartouche de gaz et de l'étanchéité de la vessie.

À quelle fréquence vérifier vos gilets de sauvetage ?

L'arrêté du 19 mars 1993 impose d'effectuer une vérification annuelle des gilets des sauvetages gonflables.

Tous les 12 mois, votre gilet de sauvetage devra passer dans une station de contrôle pour être inspecté, à l'instar de nombreux EPI.

Quels sont les gilets de sauvetage concernés ?

L'ensemble des gilets de sauvetage de votre parc devra être contrôlé.

Attention : Cette obligation concerne le matériel en service ou en stock. Il n'est donc pas possible de laisser stocker un gilet de sauvetage non contrôlé même s'il n'est pas utilisé.

La vérification est obligatoire pour l'ensemble des gilets de sauvetage gonflables. sont donc concernés :

- Les gilets à déclenchement manuel
- Les gilets à déclenchement automatique
- Les gilets à déclenchement hydrostatique

Qui peut réaliser la vérification des gilets de sauvetage ?

La réglementation demande que la vérification périodique prévue soit réalisée conformément aux instructions de révision incluses dans la notice d'instructions du fabricant.

Certaines marques imposent que leurs gilets de sauvetage soient vérifiés et entretenus dans des stations de contrôle agréées. C'est le cas, par exemple, de la société PLASTIMO qui à agréé ACS PREVENTION pour la vérification de leurs gilets de sauvetage gonflables.

Au sein de la station de contrôle, seules les personnes habilitées et formées peuvent réaliser ce contrôle.

Quels sont les points de contrôle lors de la vérification des gilets ?

Comme indiqué précédemment, la vérification doit être réalisée conformément aux instructions du fabricant.

Concrètement, les examens suivants devront être réalisés :

- Vérification de l'état de la housse extérieure, du velcro ou de la fermeture à glissière
- Vérification de l'état des sangles, coutures, longes et poignée de halage
- Contrôle de la présence, de l'état du sifflet, des bandes rétro-réfléchissantes et du système de gonflage buccal.
- Inspection du système de déclenchement (percuteur, date de péremption de la pastille hydrosoluble, présence du système anti dévissage ...)
- Vérification de l'état et du contenu de la bouteille de CO2.
- Réalisation d'un test d'étanchéité de la vessie.

À l'issue du contrôle, le gilet est reconditionné. Pour cela, un pliage précis est nécessaire. Il est important de replier correctement la vessie. En effet, dans le cas contraire, le gilet ne se déploie pas correctement en cas de déclenchement.

En cas de défaut constaté, nous vous proposons un remplacement des pièces défectueuses. S'il s'agit d'un défaut majeur non réparable (fuite dans la vessie, sangles abîmées ...), nous vous préconisons de mettre le matériel au rebut.

Quid du reconditionnement des gilets de sauvetage ?

En cas de déclenchement de votre gilet de sauvetage, il est possible de le reconditionner pour le remettre en service.

Cette opération doit être réalisée dans une station de contrôle agréée par le fabricant du gilet de sauvetage.

À quel enregistrement le contrôle est-il soumis ?

À l'issue de la vérification et de la maintenance du gilet, un rapport vous est remis.

Ce document permet :

- D'identifier clairement l'équipement concerné (marque, modèle, numéro de série)
- De connaître les points contrôlés
- De lister les pièces remplacées
- D'identifier clairement les anomalies constatées.

Le contrôle doit également être enregistré dans le registre de sécurité. Ce document liste l'ensemble des vérifications obligatoires effectuées sur le matériel de l'entreprise (équipements de levage, installation électrique ...).

Références juridiques

- Article R4534-136
- Arrêté du 19 mars 1993